

MUR : Généralités

Fiche conseil n° 2.0

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



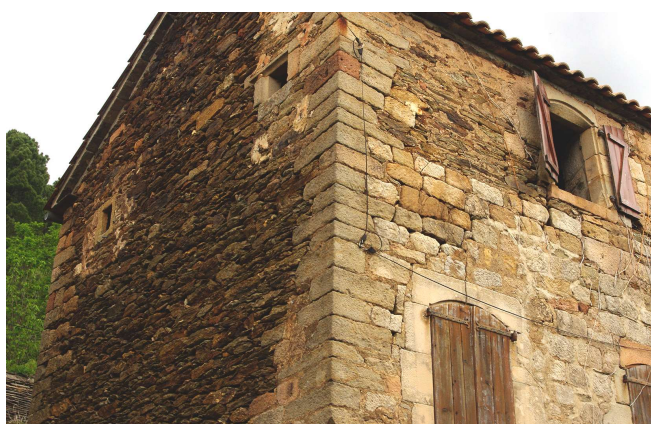
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes

UDAP

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Pays de Savoie
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon



Murs en grès et schistes
(Payzac, village des Aliziers)

De manière générale les murs des bâtiments ardéchois sont constitués de murs en pierres. La nature des pierres et leurs appareillages varient selon les secteurs du département mais la structure générale du mur est la même.

A noter que les murs en pierres ont peu de fondations. Elles sont le plus souvent constituées d'une pierre enterrée un peu plus large au premier rang (le « libage »).

Le mur est ensuite constitué d'une succession de rangées de pierres disposées à l'horizontal, ce sont les « assises ». Les lignes horizontales créées par ces rangées sont appelées « lits » alors que les lignes de séparation verticales sont les « joints ».

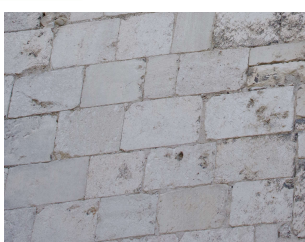
Il est composé de trois parties : les deux faces externes (le **parement**, constitué de pierres) et une partie interne (le **remplissage**, constitué de terre, cailloux, tout venant...).

Des pierres, appelés « **boutisse parpaigne** », traversent le mur de part en part, constituant à la fois le parement intérieur et le parement extérieur, afin d'éviter que celui-ci ne s'écarte.

L'épaisseur du mur varie en fonction de la hauteur, il est plus épais en pied de façade et s'amointrit en s'élevant sur la face extérieure afin d'en garantir sa stabilité. On appelle cette obliquité : le « **fruit** ».



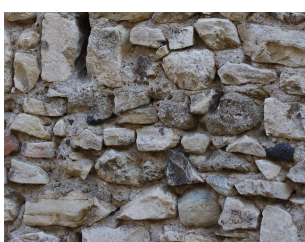
Vocabulaire



Mur : pierres de taille (Viviers)



Mur : limousinage (Naves)



Mur : pierres de blocage (Viviers)

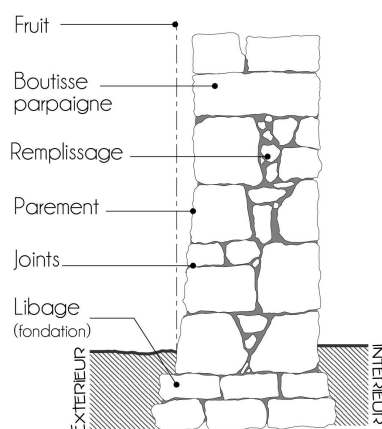


Schéma vocabulaire d'un mur en pierres

Le parement peut être réalisé à partir de pierres plus ou moins taillées ou équarries. Il existe trois types de pierres de construction :

- **La pierre de taille** : La pierre constitue le parement définitif. L'appareillage est précis et son dressage est soigné. Elle peut dans certains cas se réduire à certains éléments structurants.

- **Le limousinage** : cet assemblage est destiné à être enduit, l'appareillage de pierres équarries de manière irrégulière étant approximativement dressé. Il représente la majorité des constructions.

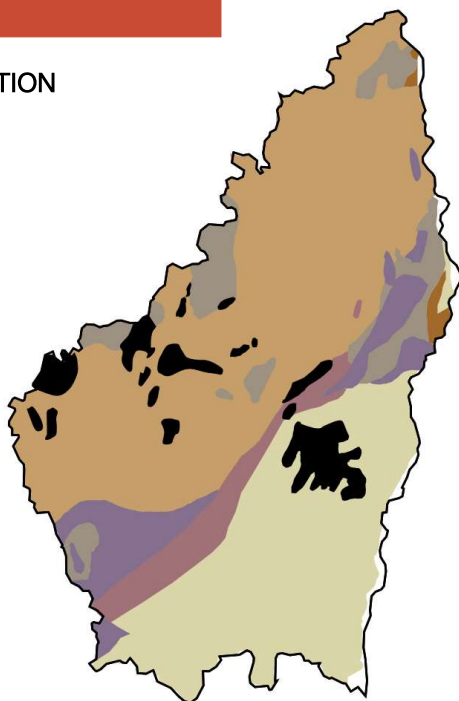
- **Le blocage** : il est réservé aux édifices les plus modestes. L'appareillage n'est pas régulier. Les joints et assises sont difficilement repérables. Il peut être constitué de moellons ou de galets de rivière.



Typologie

LA COMPOSITION DES SOLS

	Gneiss granotoïde
	Granit
	Grès
	Schiste
	Basalte
	Calcaire
	Alluvions
	Pisé



Les types de pierres en Ardèche :

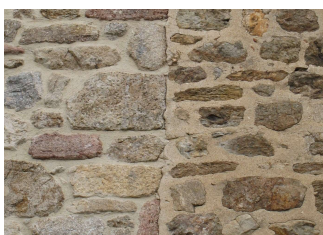
Les murs en pierres étaient construits à partir de ressources locales. Les variations géologiques sont donc étroitement liées aux typologies bâties.

L'Ardèche est une région particulière diversifiée en terme de sol, car elle se situe au carrefour entre les zones volcaniques de l'Auvergne et les vallées alluviales du sillon rhodanien. On trouve donc des murs en pierres issues de l'activité volcaniques (granit, basalte, schistes) et des pierres liées aux sédiments et dépôts alluviaux (grès, calcaire, molasse, cailloux et galets).

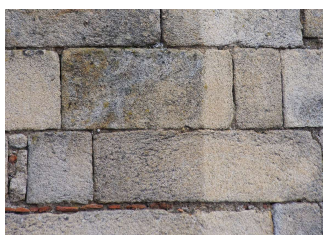
Il est intéressant de voir que dans les zones à cheval sur deux types de sol, les constructions savent marier les différentes pierres et les utilisent en fonction de leur qualité intrinsèque.

Se reporter aux fiches :

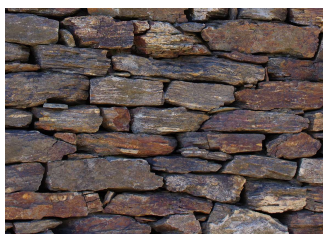
N° 2.1 à 2.5 Les pierres utilisées en Ardèche



Gneiss (St Félicien)



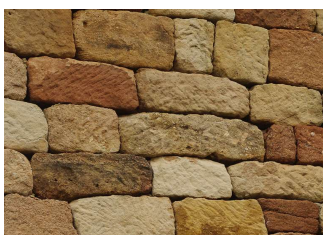
Granite (Boucieu-le-Roi)



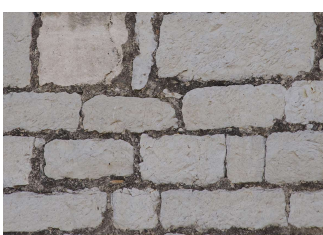
Schiste (Thines)



Basalte (St Laurent sous Coiron)



Grès (Payzac)



Calcaire (Lussas)



Se questionner :

- Avec quel matériau est construit le mur ?
- Quel type de parement est appliqué ? Et quelle est sa composition et son état ?
- Quels coloris, décors ou éléments de modénature sont présents ?
- Dans quel contexte urbain est-elle située (façades voisines) ?

Mise en œuvre



En rénovation :

Les enjeux se situent lors de :
- la réalisation d'un parement intérieur ou extérieur. Celui-ci doit laisser « respirer » le mur en permettant la migration de l'humidité, liée aux remontées capillaires ou à la saturation des matériaux à la vapeur d'eau.

Se reporter aux fiches :

n° 3.1 Les enduits et n°3.2 Les pierres apparentes

- la mise en place d'un isolant :

Isoler un mur change radicalement son fonctionnement, en déplaçant le « point de rosée » (zone où l'eau passe de l'état gazeux à l'état liquide du aux différence de température intérieure et extérieure, entraînant la création de condensation).

La pose d'une isolation par l'extérieur sur un bâtiment ancien est à proscrire car elle le dénature et perturbe son fonctionnement hygrométrique et thermique.

Si l'on souhaite améliorer le confort thermique du bâtiment, on peut :

- restaurer les enduits traditionnels sur l'ensemble des façades, en particulier celles les plus exposées aux intempéries ;
- isoler par l'intérieur, à l'aide de matériaux adaptés à la maçonnerie de pierre : enduits de chaux/ terre/ chanvre. Sur les murs humides ou sujets aux remontées capillaires, on préférera le tuileau ou la pouzzolane au chanvre.

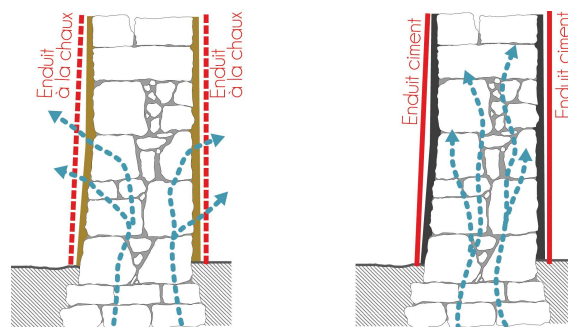


Schéma de fonctionnement hygrométrique dans un mur en pierres



En extension / création :

Dans de rehausse d'un mur existant ou de création d'un mur en pierres. Il est important d'utiliser les pierres locales et de respecter l'appareillage existant.



Matériau et coloris

Pour les enduits, il est important de trouver une nuance d'enduit qui soit dans le prolongement de la pierre localement utilisée pour bâtir.

Pour les joints, le coloris des joints est dépendant de la nuance des pierres car ils seront visibles de manière simultanée.

Se reporter aux fiches :

n° 3.1 Les enduits et n°3.2 Les pierres apparentes



Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

Une réfection ou un ravalement de façade modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faîtage, des coloris ou matériaux de couverture...



Se reporter
aux fiches

> n°2.1 à 2.5
Les types de pierre
> n°3.1 à 3.3
Le parement



Adresses utiles

Cadastre en ligne :

<https://cadastre.gouv.fr>

Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :

<https://service-public.fr>

Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>

Contact :

Tel : 04 75 66 74 90

udap.ardeche@culture.gouv.fr